

DÉCLARATION DE **CORK 2.0**

“Pour une vie meilleure
en milieu rural”



Traduction non officielle mise à disposition par la Commission européenne.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2016

Print ISBN 978-92-79-63527-4 doi:10.2762/361855 KF-01-16-997-FR-D
PDF ISBN 978-92-79-63530-4 doi:10.2762/839519 KF-01-16-997-FR-N

© Union européenne, 2016

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

DÉCLARATION 2016 DE **CORK 2.0**

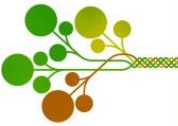




“Pour une vie meilleure en milieu rural”

Considérations

- Réunis** à Cork (Irlande) les 5 et 6 septembre 2016
- Nous appuyant** sur la déclaration de Cork de 1996, intitulée «Un milieu rural vivant» et élaborée par les participants à la conférence européenne sur le développement rural organisée à Cork, en Irlande;
- Compte tenu** du rôle clé que jouent les zones rurales et leurs communautés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations-Unies et des conclusions de la 21e Conférence annuelle des parties (COP21) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC);
- Constatant** que plus de la moitié de la population de l'Union européenne vit dans les zones rurales de l'Europe et que celles-ci représentent plus des trois-quarts du territoire; que ces zones sont caractérisées par une diversité économique, environnementale et sociale et qu'elles jouent un rôle majeur dans la conservation des paysages et de l'héritage naturels et culturels européens aux multiples facettes;
- Persuadés** que les centres urbains et les zones rurales ainsi que leurs habitants disposent d'atouts différents, mais complémentaires, et qu'une meilleure interdépendance et davantage de partenariats sont des conditions préalables essentielles pour assurer la viabilité économique, la performance environnementale et la cohésion sociale de l'ensemble de l'Union;
- Convaincus** de la valeur des ressources des zones rurales et de leur capacité à offrir des solutions durables aux défis sociétaux actuels et futurs auxquels doivent faire face tous les citoyens de l'Union, telles que la garantie de fournir de manière sûre et durable des produits alimentaires de qualité, développer l'économie circulaire, élargir la bioéconomie, lutter contre le changement climatique et réduire la dépendance aux énergies fossiles;
- Nous attendant** à ce que la numérisation continue à s'imposer dans l'économie rurale et pour ses entreprises, et à ce que les travailleurs numériques tirent le meilleur parti de la transformation numérique et augmentent la production d'une manière durable;
- Persuadés** que la croissance économique et la durabilité ne s'excluent pas mutuellement et qu'elles peuvent être encouragées par l'innovation, qui doit être accessible aux exploitants, aux agriculteurs et aux sylviculteurs et qui peut concerner les technologies, les pratiques, les procédés, les questions sociales et organisationnelles, et être fondée sur la recherche ou sur des approches interactives ascendantes;



Préoccupés	par l'exode rural et la fuite des jeunes cerveaux et par la nécessité de continuer à faire en sorte que les zones et les communautés rurales (la campagne, les fermes, les villages et les petites villes) restent des lieux de vie et de travail attractifs en améliorant l'accès aux services et les opportunités pour les populations rurales, et en soutenant l'entrepreneuriat à la fois dans les domaines traditionnels et dans des nouveaux secteurs de l'économie rurale;
Convaincus	que les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture restent prédominants dans l'économie de l'Union et que leurs chaînes de valeur sont un moteur pour la croissance rurale puisqu'ils offrent des emplois et des moyens de subsistance à des dizaines de millions d'Européens, en particulier dans les zones rurales, et qu'il s'agit le plus souvent d'emplois qui ne peuvent être délocalisés;
Conscients	du rôle de l'agriculture et de la sylviculture qui façonnent nos paysages et de celui, majeur, des agriculteurs et des sylviculteurs en tant que garants du milieu rural et principaux fournisseurs de biens et de services publics environnementaux liés à la biodiversité, au sol, à l'eau et à l'action pour le climat;
Tenant compte	de la nécessité d'accorder une attention particulière au territoire au sein de la politique agricole commune fonctionnant en complémentarité avec les autres politiques de l'UE et privilégiant l'obtention de résultats dont bénéficieront les populations rurales et la société en général;
Résolus à	renforcer l'intégration des initiatives locales et les capacités de la société rurale lors de l'élaboration de la politique générale de l'UE, en particulier par des initiatives en matière de développement local émanant de la base (approche ascendante) comme LEADER et le développement local mené par des acteurs locaux;
Attachés à	garantir la participation des acteurs du développement rural et des parties prenantes dans le respect du code de conduite européen sur le partenariat;
Observant	l'avis du Comité des régions sur l'innovation et la modernisation de l'économie rurale, l'avis du Comité économique et social sur les programmes de développement rural, et les précieuses réflexions émanant d'autres groupes d'acteurs associés au développement rural en ce qui concerne le futur essor rural et agricole;
Certains	qu'une politique agricole commune et de développement rural axée sur les résultats et fondée sur une approche stratégique renforcée est un instrument clé pour concrétiser les priorités de l'UE;
Engagés	à garantir le principe de subsidiarité, la simplification et la transparence dans l'élaboration des politiques;



Orientations politiques

Nous, participants à la conférence européenne de Cork 2.0 sur le développement rural, déclarons qu'une politique rurale et agricole innovante, intégrée et inclusive dans l'Union européenne doit être guidée par les dix orientations suivantes:

Point 1:

Promouvoir la prospérité rurale

Il importe de mieux reconnaître le potentiel existant en milieu rural pour apporter des solutions innovantes, inclusives et durables aux défis sociétaux actuels et futurs, tels que la prospérité économique, la sécurité alimentaire, la lutte contre les changements climatiques, la gestion des ressources, l'inclusion sociale et l'intégration des migrants. Un mécanisme de prévention en faveur des zones rurales devrait garantir la prise en compte de ces aspects dans les politiques et les stratégies de l'Union. Il convient que les politiques

rurales et agricoles s'appuient sur l'identité et le dynamisme des zones rurales grâce à la mise en œuvre de stratégies intégrées et d'approches multisectorielles. Ces politiques devraient promouvoir la diversification et encourager l'entrepreneuriat, les investissements, l'innovation et l'emploi. Elles devraient en outre valoriser l'identité rurale et renforcer la durabilité, l'inclusion sociale et le développement local ainsi que la résilience des exploitations agricoles et des communautés rurales.

Point 2:

Renforcer les chaînes de valeur rurales

Les politiques de l'Union devraient privilégier des approches intégrées visant à développer et à renforcer les chaînes de valeur rurales et les réseaux de production locaux. Elles doivent refléter les nouvelles possibilités commerciales qui s'ouvrent pour l'agriculture, la foresterie et les entreprises rurales en ce qui concerne les économies circulaire, verte et sans énergies fossiles. Les préoccupations croissantes des consommateurs à propos de la qualité des produits et des processus

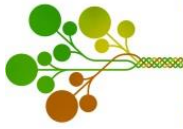
de production ainsi que la demande en denrées alimentaires saines doivent également être traitées. Les politiques doivent promouvoir de nouvelles approches de l'intégration horizontale et verticale, garantissant des relations contractuelles équitables et transparentes au sein de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des possibilités légales pour organiser des actions collectives d'agriculteurs. Il convient que ces derniers disposent d'instruments efficaces de gestion des risques.

Point 3:

Investir dans la viabilité et la vitalité rurales

Il importe que le soutien de l'Union aux investissements dans les zones rurales vise principalement à apporter une valeur ajoutée à la société. Les investissements

dans le développement des entreprises, les services public et privé, les infrastructures de base et le renforcement des capacités devraient contribuer à



la réalisation des objectifs communs de l'Union, notamment en ce qui concerne les emplois et la croissance verte et inclusive. Ils devraient également permettre des initiatives autonomes favorisant une agriculture et une économie rurale compétitives et diversifiées. Une attention particulière doit être portée à la résolution de la fracture numérique et au développement du potentiel recelé par la connectivité et la numérisation des zones rurales. Les politiques devraient promouvoir la qualité de la vie rurale,

répondre aux aspirations de la jeunesse rurale en matière d'emplois diversifiés et bien rémunérés, et faciliter le renouvellement générationnel. Des efforts devraient être déployés pour étendre la portée et la mobilisation des financements, au moyen d'instruments financiers innovants. Le soutien de l'Union devrait renforcer les liens entre zones rurales et urbaines et permettre un même développement durable dans ces deux zones.

Point 4: Préserver le milieu rural

La gestion des terres joue un rôle clé dans l'interface entre les citoyens et l'environnement. Les politiques doivent inciter à la fourniture de biens publics environnementaux, notamment la préservation de l'héritage naturel et culturel européen. Cet héritage comprend une riche diversité d'habitats de flore et de faune et de caractéristiques paysagères qui dépendent largement des systèmes agricoles

et forestiers. Des mesures visant à récompenser la fourniture de biens et de services publics environnementaux devraient refléter la variété des conditions locales. La valeur intrinsèque du milieu rural bénéficie au développement économique local, à l'éco-tourisme, à une vie saine, à l'identité et à l'image des denrées alimentaires et permet la promotion de la campagne à des fins récréatives.

Point 5: Gérer les ressources naturelles

Les pressions plus fortes s'exerçant sur les ressources naturelles, qui résultent d'une demande croissante en denrées alimentaires, en aliments pour animaux, en fibres et en biomatériaux, doivent être traitées dans le cadre de politiques intersectorielles coordonnées. Ces politiques devraient garantir la gestion durable des ressources naturelles telles que l'eau, les sols et la biodiversité, sur lesquelles se fonde principalement la production agricole et forestière. La perte de diversité génétique doit être inversée et le maintien et l'utilisation durable des ressources génétiques

végétales et animales doivent être garantis grâce à une action publique et privée appropriée. Il est nécessaire de développer et d'intégrer des solutions innovantes et scientifiquement fondées, permettant de produire plus avec moins, tout en garantissant que les ressources naturelles restent disponibles pour les générations futures. Des cadres efficaces d'échanges de connaissances et de conseil devraient être mis en place et il convient de soutenir l'adoption de systèmes de gestion des terres bien conçus.



Point 6: **Encourager l'action pour le climat**

Compte tenu de la nécessité impérieuse de répondre aux défis climatiques à la fois dans les zones rurales et urbaines, le soutien doit être dirigé vers la mise en œuvre de stratégies efficaces d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Le piégeage et le stockage du carbone pourraient être largement développés dans les zones rurales. L'action doit dépasser les solutions fondées sur le carbone et devrait encourager une gestion raisonnée des nutriments et des cheptels. Les agriculteurs et

les sylviculteurs devraient être encouragés à fournir des services climatiques et à s'engager dans des efforts d'adaptation. La capacité des zones rurales de produire de l'énergie renouvelable durable ainsi que des biomatériaux devrait être développée au moyen de plans d'investissements appropriés. La priorité devrait être accordée à un développement plus important de l'économie circulaire et à une utilisation en cascade des biomatériaux.

Point 7: **Stimuler les connaissances et l'innovation**

Les communautés rurales doivent participer à l'économie de la connaissance afin d'utiliser pleinement les avancées de la recherche et du développement. Les entreprises rurales de tous types et de toutes tailles, notamment celles gérées par des agriculteurs et des sylviculteurs, doivent avoir accès à une technologie appropriée, à une connectivité de pointe ainsi qu'aux nouveaux instruments de gestion disponibles pour fournir des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Une attention politique plus soutenue sur l'innovation sociale, l'acquisition des connaissances, l'éducation, les services de conseil et la formation professionnelle est essentielle pour

développer les compétences nécessaires. Cela doit s'accompagner d'un renforcement des échanges entre pairs, de mises en réseau et d'une coopération entre agriculteurs et entrepreneurs ruraux. Les besoins et contributions des zones rurales devraient figurer clairement dans la politique de recherche de l'Union européenne. L'industrie, les chercheurs, les professionnels, les centres de connaissances, la société civile et les autorités publiques doivent œuvrer ensemble à une exploitation et un partage plus larges des possibilités résultant des progrès technologiques et scientifiques.

Point 8: **Renforcer la gouvernance rurale**

La capacité et l'efficacité administratives des gouvernements régionaux et locaux et des groupes fondés sur les communautés rurales doivent être accrues, le cas échéant, grâce à l'assistance technique, la formation, la coopération et la mise

en réseau. S'appuyant sur le succès de LEADER et du partenariat européen de l'innovation dans le domaine de l'agriculture, des initiatives ascendantes et menées par le niveau local devraient être mises en place pour mobiliser les potentiels des zones



rurales. L'architecture de la PAC doit se fonder sur un cadre stratégique commun de programmation, qui permet de cibler des objectifs économiques, sociaux et environnementaux clairement établis pour toutes ses interventions. Pour ce faire, il s'agit de tenir compte des besoins et des aspirations des territoires concernés, dans le respect du principe de partenariat.

La portée et la mobilisation du financement doivent être renforcées grâce à un développement et à une utilisation accrue d'instruments financiers. Les politiques rurales et agricoles doivent interagir, dans un contexte plus large, avec les stratégies nationales et régionales, et être complémentaires et cohérentes avec les autres politiques.

Point 9: **Améliorer les résultats et la simplification des politiques**

Une certaine flexibilité et un meilleur ciblage dans la conception et les résultats des politiques sont nécessaires, sans toutefois entraîner des complications inutiles. Les initiatives visant à rétablir et à instaurer la confiance des parties prenantes sont une priorité. Il est essentiel de continuer la rationalisation du cadre réglementaire de la politique agricole commune et de simplifier encore davantage sa mise en œuvre. En outre, il convient de mettre au point des procédures et des outils administratifs afin d'alléger la charge bureaucratique pesant sur

les bénéficiaires et les administrations nationales et régionales. La proportionnalité des exigences et des sanctions est un aspect important. L'introduction de la gouvernance en ligne dans la gestion des programmes de soutien et l'application étendue des options simplifiées en matière de coûts doivent revêtir un caractère prioritaire. Il est nécessaire de renforcer la subsidiarité et la proportionnalité dans la gestion partagée des fonds et dans les systèmes de contrôles correspondants.

Point 10: **Améliorer la performance et la responsabilisation**

Les politiques doivent être responsables et adaptées à leurs objectifs. Le soutien public à l'agriculture et aux zones rurales doit être soumis à un système crédible de suivi et d'évaluation. Celui-ci couvrira les bénéfices des actions, l'efficacité des dépenses et évaluera les résultats par rapport aux objectifs politiques. Les parties prenantes doivent jouer un rôle plus

important dans l'évaluation de la performance grâce à l'apprentissage par les pairs et à leur participation à l'examen des performances. Les citoyens et les contribuables attendent de recevoir des informations sur l'efficacité et les résultats de la politique menée. Cette attente doit être satisfaite.



Conclusion

Nous, les participants à la Conférence européenne sur le développement rural 2.0, réunis à Cork, demandons instamment aux décideurs politiques de l'Union européenne:

- d'assurer une plus grande sensibilisation de la population au potentiel des zones rurales et des ressources rurales pour répondre à toute une série de défis économiques, sociaux et environnementaux et offrir des possibilités qui profitent à l'ensemble des citoyens européens;
- d'investir dans l'image des communautés rurales et dans le potentiel de croissance des zones rurales et de faire de celles-ci des lieux de vie et de travail qui soient plus attrayants pour tout un chacun;
- de mettre à profit cette dynamique pour poursuivre le développement de la politique agricole et rurale par une approche simple et flexible orientée sur les résultats et basée sur le partenariat, reflétant à la fois les objectifs de l'Union et les besoins et aspirations sur le terrain;
- de procéder systématiquement à l'examen d'autres politiques macroéconomiques et sectorielles en tenant compte du facteur rural et des incidences potentielles et réelles sur l'emploi dans les zones rurales, ainsi que des perspectives en matière de croissance et de développement, de bien-être social et de qualité environnementale des zones et des communautés rurales;
- de soutenir ce programme en dix points et d'inclure la vision et les orientations qu'il renferme dans la future politique de développement.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/contact/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

